VB/cf - Div n° 5639_04

Paris, le 25 avril 2022

PROGRAMME DE VEILLE 2022 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIETES DU SBF 120

ALERTE N° 28 CONCERNANT AXA

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2022 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.

AXA

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 28 AVRIL 2022

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 7 : Politique de rémunération**

Analyse

La politique de rémunération du Directeur Général présentée au vote des actionnaires intègre l'éventualité d'un maintien du bénéfice des actions gratuites au-delà de la cessation de ses fonctions ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : II-C 4

L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.

- **RESOLUTION 23 : Attribution d'actions gratuites**

Analyse

Résolution autorisant l'attribution d'actions gratuites à hauteur de 1 % du capital.

La pondération des critères de performance susceptibles de conditionner l'attribution à l'avenir d'actions gratuites n'étant pas communiquée, cette résolution n'est pas conforme aux recommandations de l'AFG.

Par ailleurs se trouve prévue l'éventualité d'un maintien du bénéfice des actions gratuites au-delà de la cessation de ses fonctions.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : II-C 4

L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : II-C 4-2

Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.
Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.

GOUVERNANCE

1. Composition du conseil d'AXA

Le conseil d'administration d'AXA comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 78,6% de membres libre d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Antoine Gosset-Grainville	Président	Libre d'intérêts	100%	M	56	FR	2	2024	0	3			
☑	Thomas Buberl	Directeur Général	Non libre d'intérêts	100%	M	49	DE	6	2026	1	1			
	Jean-Pierre Clamadieu	Adm. Réf.	Libre d'intérêts	100%	M	63	FR	10	2023	0	3		P	P
	Martine Bièvre	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	62	FR	4	2022	0	1			
	Helen Browne	Représentant des salariés actionnaires	Non libre d'intérêts	100%	F	59	IE	2	2024	0	1			
	Bettina Cramm	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	58	DE	4	2022	0	1		M	M
	Ramon de Oliveira	Ancienneté du mandat	Non libre d'intérêts	100%	M	67	AR	13	2025	0	2			
☑	Gérald Harlin	Ancien dirigeant	Non libre d'intérêts	-	M	66	FR	Nouveau	2026	0	1			
☑	Clotilde Delbos		Libre d'intérêts	-	F	54	FR	Nouveau	2024	1	2	M		
☑	Rachel Duan		Libre d'intérêts	100%	F	51	CN	4	2026	0	4		M	M
	Guillaume Faury		Libre d'intérêts	100%	M	54	FR	1	2025	1	1			
	Ramon Fernandez		Libre d'intérêts	100%	M	54	FR	1	2025	1	2	M		
☑	André François-Poncet		Libre d'intérêts	100%	M	62	FR	6	2024	1	2		M	M
	Isabel Hudson		Libre d'intérêts	100%	F	62	UK	2	2024	0	2	P		
	Angelien Kemna		Libre d'intérêts	100%	F	64	NL	6	2024	0	3	M		
☑	Rachel Picard		Libre d'intérêts	-	F	55	FR	Nouveau	2026	0	2			
	Marie-France Tschudin		Libre d'intérêts	90,91%	F	50	CH	2	2024	1	1			

2. Spécificités

.

• Les statuts d'AXA comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.

• La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET